

Comment positionner l'intelligence artificielle à la française ?

TRAVAUX

PUBLIÉE LE 13/09/2024

Saisine liée : POUR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Formation de travail liée : COMMISSION TEMPORAIRE "INTELLIGENCE ARTIFICIELLE"

L'intelligence artificielle (IA) est omniprésente dans nos vies sous différentes formes : dans nos smartphones, sur les réseaux sociaux, via les recommandations de contenus, pour l'optimisation de nos déplacements, avec les logiciels de reconnaissance de forme et faciale... etc.

Les débats à son sujet se sont amplifiés depuis qu'elle peut générer automatiquement divers contenus, notamment avec l'essor de ChatGPT. Entre craintes et attentes à l'égard de l'intelligence artificielle, comment adapter ses usages ?

Les travaux démarrent pour la commission temporaire du CESE sur l'intelligence artificielle

Le sujet de l'intelligence artificielle est un sujet transverse qui concerne différents domaines comme les enjeux scientifiques, les enjeux environnementaux, les enjeux économiques et sociaux, les enjeux éducatifs, les enjeux éthiques, les enjeux démocratiques ou encore les enjeux de sécurité. C'est pourquoi le Conseil économique, social et environnemental a constitué une commission temporaire pour traiter ce sujet de l'IA.

? Une commission temporaire ? Les commissions temporaires sont des formations de travail avec une durée déterminée. Elles sont créées pour l'étude de problèmes particuliers ou sur des questions qui dépassent le champ de compétences et le périmètre strict d'une commission permanente.

La commission temporaire "Intelligence artificielle" est présidée par [Thierry Cadart](#) (Groupe de la CFDT). La particularité d'une commission temporaire est qu'elle est composée de membres du CESE qui appartiennent aux commissions permanentes (environnement, économie et finances, travail et emploi...), permettant ainsi de développer une approche transversale.

Ce sont différents thèmes qui seront traités par la commission, avec pour fil rouge la question des conditions d'acceptabilité des usages de l'IA pour l'ensemble des citoyennes et des citoyens.



« On ne pourra développer l'intelligence artificielle de façon importante dans notre société que si on établit un climat de confiance par rapport à cette technologie. »

Thierry Cadart, Président de la commission temporaire "Intelligence artificielle".

Au-delà des réflexions techniques et technologiques, il s'agit de questionner l'utilisation de l'intelligence artificielle dans notre société.

Découvrir la composition de la commission temporaire « Intelligence artificielle »

12 citoyens tirés au sort pour intégrer la commission

Face aux inquiétudes et aux perspectives nouvelles que fait naître l'intelligence artificielle, il était important d'associer la voix des premières et premiers concernés. C'est pourquoi douze citoyennes et citoyens ont été tirés au sort pour intégrer la commission temporaire aux côtés des conseillères et conseillers du CESE.

Ils viennent de douze régions de France et ont accepté de participer aux travaux du CESE qui se tiendront sur les cinq prochains mois.

« Pour moi c'était une occasion unique de participer en tant que citoyenne. On en parle beaucoup [de l'intelligence artificielle] et moi je ne suis pas au courant de pleins de choses. Je m'en sers et pourtant que je ne sais rien sur comment ça fonctionne. »

Martine, citoyenne tirée au sort.

Grâce à leur participation, l'objectif est d'apporter un autre regard sur le sujet de l'intelligence artificielle, de faire remonter leurs propres conceptions, appréhensions ou espoirs vis-à-vis de cette technologie. Tout cela dans la perspective de formuler des préconisations au service de l'intérêt général.

Pendant deux jours, les citoyennes et les citoyens ont pu découvrir le CESE et son fonctionnement avant de se lancer dans l'exercice du travail en commission.



« L'IA est partout dans la société, elle est dans la santé, dans l'éducation, sur nos téléphones...etc Et il était important pour moi que les politiques publiques, les choix économiques et stratégiques sur l'intelligence artificielle prennent en compte l'avis des citoyens pour savoir ce qui est acceptable et surtout voir comment la France s'adapte à tout ça. »

Marianne Tordeux-Bitker, co-rapporteuse de la commission temporaire sur l'intelligence artificielle.

Réglementations, opportunités autour de l'intelligence artificielle : les réflexions se lancent

Les premières réflexions en commission ont pu s'amorcer à travers un atelier et des premiers échanges.



« L'intelligence artificielle est la troisième révolution technologique qui va s'insérer dans toutes les facettes de nos vies. C'est important que la société civile puisse remettre un avis sur ce sujet. »

explique [Erik Meyer](#), co-rapporteur de la commission temporaire sur l'intelligence artificielle.

Avec ces travaux, le CESE s'inscrit dans une réflexion plus globale autour de l'IA : en février 2025, se tiendra le Sommet mondial de l'intelligence artificielle à Paris, temps fort de discussions et de négociations.

Le CESE pourra alors porter les préconisations issues de ses conclusions et questionnements : « comment est-ce qu'on peut utiliser l'IA, avec ses caractéristiques négatives et positives, pour en faire une opportunité pour la France, pour les personnes qui l'utiliseront au quotidien ? » interroge Marianne Tordeux-Bitker.

Suivre les travaux de la commission temporaire intelligence artificielle

Crédits photo : Katrin Baumann